

Le PAI : porte d'entrée de l'installation

En 2022, près de 450 porteurs de projet ont poussé la porte du point d'accueil installation (PAI) des Pyrénées-Atlantiques. Ce PAI est la première étape incontournable de tout projet d'installation, qu'il se concrétise avec l'appui des aides à l'installation ou non. En tant que guichet unique de l'installation en agriculture, le PAI est ouvert à tous les porteurs de projets, quelle que soit l'activité agricole envisagée. Point d'entrée pour l'accueil et l'accompagnement des candidats à l'installation, il est possible de s'informer sur :

- Les démarches à effectuer dans le cadre d'une installation : création, association, aidée, non aidée.
- Les différentes formes de statut : individuel, sociétaire, chef d'exploitation à titre principal à titre secondaire, cotisant solidaire...
- Les différentes formations : diplômantes, qualifiantes, pour parfaire ses acquis.
- Les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation de l'État (DNJA), aux aides de la région, (aides aux investissements...), aux aides du département.
- Les modalités du parcours installation aidée (conditions d'éligibilité, plan de professionnalisation personnalisé : PPP, stage 21 heures, plan d'entreprise...).

Accueillir, écouter, orienter

Le PAI a également vocation à orienter les porteurs de projet vers les personnes-ressources et les structures appropriées en fonction de leurs besoins et de l'état d'avancement du projet de création ou de reprise d'une exploitation agricole. En effet, les thèmes à maîtriser, les domaines de compétence et les interlocuteurs sont nombreux dans le cadre d'une installation en agriculture. Le point accueil installation est là pour accompagner et aiguiller vers les bons interlocuteurs qui permettront aux porteurs de projet de trouver les réponses spécifiques dans chacun des domaines et de mener à bien leur projet dans les meilleures conditions. L'accueil, l'essence même du PAI, se fait en deux temps :

- Une réunion collective, libre d'inscription, qui a pour but de communiquer une information générale et de premier niveau sur l'ensemble des sujets de l'installation en agriculture.
- Un rendez-vous individuel durant lequel la conseillère étudie avec le porteur de projet les points à travailler, les freins qui peuvent advenir, afin de faciliter la construction et la réussite du projet. Cet entretien est adapté



Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation unique, le point accueil installation (PAI) permet d'accéder à tout type d'informations concernant l'installation agricole.

au profil du candidat à l'installation : en effet, l'entretien pour un porteur de projet en reconversion professionnelle qui a peu voire aucune connaissance et expérience agricole sera différent de celui qui dispose déjà d'une formation agricole et de plusieurs années d'expérience professionnelle dans le domaine où il souhaite s'installer... Des réunions d'information ont lieu tous les mois dans les Pyrénées-Atlantiques. Prochaines dates : 4 octobre à Pau et 17 octobre à Saint-Palais. N'hésitez pas à consulter le site du PAIT pour retrouver l'ensemble des informations : <https://www.installation-transmission64.fr/> Il faut anticiper et contacter le PAI au moins 8 à 10 mois avant la date d'installation prévue ! Nous sommes joignables au 0800 505 507.



Marjorie Bidegain,
Conseillère PAI,
chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques

Rebond

Les ressentis des candidats

- « Nous avons un projet atypique et, de ce fait, beaucoup de questions. Au PAI, nous avons reçu un accueil bienveillant. Pour nous, ça a été un très bon point de démarrage vers les différentes étapes à l'installation et les interlocuteurs à contacter. »
- « Le PAI m'a permis d'y voir plus clair sur l'ordre des démarches pour la reprise de l'entreprise, les contacts à prendre et quand le faire. J'ai trouvé ça structurant. »
- « Moi, je suis venu au PAI pour avoir la liste des aides disponibles quand on va s'installer et je suis reparti avec bien plus que ça. »

En recherche d'exploitation agricole ?

Vous recherchez une exploitation agricole, des associés, des terres et/ou des bâtiments pour vous installer ? Plusieurs solutions existent : le répertoire départ installation (conseil et mise en relation entre des cédants et les candidats potentiels repreneurs) : www.repertoireinstallation.com, la Safer, Terres de Liens, Lurzaindia, la Ceinture verte... Consulter les annonces dans la presse locale, sur Internet (Agriaffaires, Le Bon Coin, Paru Vendu, Propriétés rurales...) et faire marcher le bouche-à-oreille. Le PAI vous informera sur les dispositifs et les structures existants pour trouver une exploitation agricole.